

Association VILLA SAINT JOSEPH

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

ANGERS | NANTES | PARIS | RENNES | SAINT-BRIEUC

www.becouze-talents.com

SOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1 à 3
COMPTES ANNUELS	
. Bilan Actif-Passif	4 - 5
. Compte de résultat	6 - 7
. Annexe	8 à 19

Association VILLA SAINT JOSEPH
Siège social : 12 Rue Saint Joseph
35380 PLELAN LE GRAND

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « VILLA SAINT JOSEPH » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

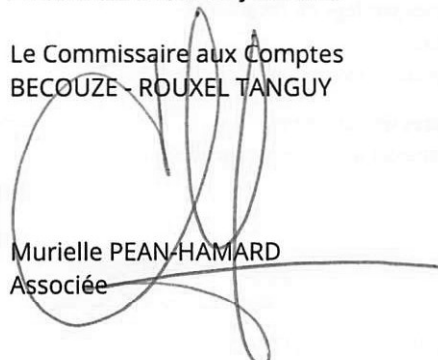
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES, le 12 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
BECOUZE - ROUXEL TANGUY

Murielle PEAN-HAMARD
Associée



Ce rapport comprend 19 pages.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	52 025	52 026	1	707	707	100.07
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	4 253 751	925 738	3 328 013	3 587 207	259 194	7.23
	Installations techniques, matériel et outillage	2 779 046	2 329 315	449 731	489 811	40 080	8.18
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	139 183		139 183	133 132	6 051	4.55
	Autres immobilisations financières	457		457	457		
	Total II	7 224 462	3 307 079	3 917 383	4 211 314	293 931	6.98
	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	171 389	28 770	142 619	97 859	44 760	45.74
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	124 960		124 960	100 551	24 409	24.28
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)	22 500		22 500	35 931	13 432	37.38
	Valeurs mobilières de placement	59 799		59 799	58 243	1 556	2.67
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	1 318 738		1 318 738	1 332 314	13 576	1.02
	Total III	1 697 386	28 770	1 668 616	1 624 899	43 717	2.69
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	8 921 849	3 335 849	5 586 000	5 836 213	250 213	4.29

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	39 737	39 737		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	518 191	497 816	20 374	4.09
FONDS PROPRES	Autres				
	Report à nouveau	38 917	86 445	47 528	54.98
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	99 684	27 154	126 838	467.11
	Situation nette (sous total)	696 529	596 845	99 684	16.70
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	385 479	411 297	25 818	6.28
	Provisions réglementées	388 938	369 161	19 777	5.36
	Total I	1 470 945	1 377 302	93 643	6.80
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	350 292	403 985	53 693	13.29
	Total III	350 292	403 985	53 693	13.29
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	340 715	368 884	28 169	7.64
DETTES (I)	Total IV	340 715	368 884	28 169	7.64
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 602 145	2 766 781	164 636	5.95
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	86 438	88 827	2 389	2.69
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	164 079	176 551	12 472	7.06
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	557 875	612 460	54 585	8.91
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 291	35 272	29 981	85.00
DETTES (I)	Autres dettes	8 219	6 151	2 068	33.62
	Produits constatés d'avance				
	Total V	3 424 047	3 686 042	261 994	7.11
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 586 000	5 836 213	250 213	4.29

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

3 424 047 3 686 042

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	119	133	14	10.53
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	26 944	58 990	32 046	54.32
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	4 650 595	4 484 127	166 468	3.71
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	457	2 097	1 640	78.19
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	40 681	174 789	134 108	76.73
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	53 693	30 045	23 648	78.71
Autres produits	21 620	1 001	20 619	NS
Total I	4 794 110	4 751 182	42 928	0.90
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	912 557	931 875	19 318	2.07
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	255 050	238 549	16 502	6.92
Salaires et traitements	2 428 510	2 356 459	72 051	3.06
Cotisations sociales	685 044	842 516	157 472	18.69
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	386 187	377 611	8 576	2.27
Dotations aux provisions	8 639	47 069	38 430	81.65
Valuers comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés		28 054	28 054	100.00
Autres charges	732	779	47	6.01
Total II	4 676 719	4 822 911	146 193	3.03
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	117 391	71 730	189 121	263.66

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	23 111	30 636	7 525	24.56
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	23 111	30 636	7 525	24.56
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	17 707	19 107	1 400	7.33
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	17 707	19 107	1 400	7.33
2. Résultat financier (III-IV)	5 404	11 529	6 125	53.13
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	122 795	60 200	182 995	303.98
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		36 946	36 946	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	19 777		19 777	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	19 777	36 946	56 723	153.53
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 334	3 900	566	14.51
Total des produits (I+III+V)	4 817 221	4 818 765	1 544	0.03
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 717 537	4 845 918	128 382	2.65
5. EXCEDENT OU DEFICIT	99 684	27 154	126 838	467.11

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat		32 091		39 425	7 334	18.60
TOTAL		32 091		39 425	7 334	18.60
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole		32 091		39 425	7 334	18.60
TOTAL		32 091		39 425	7 334	18.60

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous vous relatons les faits suivants :

- les produits d'exploitation se sont élevés à 4 794 110 € contre 4 751 182 € pour l'exercice précédent ;
- la capacité d'autofinancement s'est élevée à 369 710 € contre 358 590 € au 31 décembre 2024 ;
- les ETP s'élèvent à 59 personnes sur 2025.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons pas relevé d'événement postérieur à la clôture qui pourrait avoir une incidence sur le résultat à vous communiquer.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de l'application du nouveau règlement 2022-06, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général mais aussi en application des règlements ANC 2022-06, ANC 2020-08 et ANC 2019-04 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception de l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 exposé ci-dessous.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n°2014-03.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation, appliqué de manière prospective, conformément aux dispositions du Plan comptable général.

Ce changement se traduit par des reclassements de comptes. Les incidences financières et de présentation sont exposées ci-dessous.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas d'incidence sur les méthodes d'évaluation, mais se traduit par des évolutions de présentation des états financiers, conformément aux nouveaux modèles définis par le règlement.

Impact nouveau règlement application ANC 2022-06 - Suppression de la technique de transfert de charges

Libellé des comptes	N° compte ANC 2022-06	31/12/2025	N° compte ANC 2014-02	31/12/2024
Avantages en nature	649100	2 812	791000	2 424
Remboursement IJSS	649410	114 908	791410	111 283
Remboursement IJprévoyance	649420	42 067	791420	27 685
Remboursement formation	frais de personnel 649430	3 917	791430	24 545
	frais pédagogiques 758430	21 085		
Aide contrat apprentissage	649440	5 167	791440	7 500
Impact charges de personnel		-168 871		
Remboursement d'un sinistre	758700		791100	1 353

Impact nouveau règlement application ANC 2022-06 - Nouvelle définition du résultat exceptionnel

Libellé des comptes	N° compte ANC 2022-06	31/12/2025	N° compte ANC 2014-02	31/12/2024
QP Subvention d'investissement	747000	50 203	777000	36 946
Impact résultat exceptionnel				36 946
Impact résultat d'exploitation		50 203		

Informations générales complémentaires

Objet social :

En application du référentiel comptable ANC 2020-08 qui fait suite au règlement ANC 2018-06 applicable au 1er janvier 2020, nous vous rappelons l'objet social de l'association :

"L'association propose aux personnes âgées qui le souhaitent, en priorité celles qui sont

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

résidents ayant des attaches familiales à Plélan Le Grand ou aux environs, un cadre institutionnel qui leur permette de vivre dignement. Elle entend assurer un accueil garantissant aux résidents un lieu de vie, un lien social, des soins, un accompagnement de fin de vie qui intègre tous les aspects de la dignité de la personne.

A cet effet, l'association assure la gestion, l'entretien, le fonctionnement et l'évolution de l'EHPAD "Villa Saint Joseph" dont le siège est à Plélan-Le-Grand et éventuellement de toutes structures d'accueil et d'aide aux personnes âgées, avec ou sans hébergement, que l'association serait amenée à créer et/ou à gérer."

Subvention d'équipement :

L'ARS a octroyé un complément de subvention pour le plan d'aide à l'investissement du quotidien. Celle-ci a été perçue en mars 2025 et s'élève à 24 385 €.

Provision réglementée :

Pour rappel, les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat selon le rythme des amortissements des biens financés.

La provision pour différence de réalisation d'éléments d'actif est portée à 336 652 € au 31 décembre 2025.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	52 025		
Constructions sur sol d'autrui	2 835 058		
Installations générales agencements aménagements des constructions	1 418 693		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 238 138		48 311
Installations générales agencements aménagements divers	1 175 571		27 679
Matériel de transport	45 657		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	233 476		10 215
TOTAL	6 946 592		86 205
Prêts, autres immobilisations financières	133 589		9 831
TOTAL	133 589		9 831
TOTAL GENERAL	7 132 207		96 036

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			52 025	52 025
Constructions sur sol d'autrui			2 835 058	2 835 058
Installations générales agencements aménagements constr.			1 418 693	1 418 693
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 286 449	1 286 449
Installations générales agencements aménagements divers			1 203 249	1 203 249
Matériel de transport			45 657	45 657
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			243 690	243 690
TOTAL			7 032 797	7 032 797
Prêts, autres immobilisations financières		3 780	139 640	139 640
TOTAL		3 780	139 640	139 640
TOTAL GENERAL		3 780	7 224 462	7 224 462

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		51 319	707		52 026
Constructions sur sol d'autrui		495 374	172 127		667 501
Installations générales agencements aménagements constr.		171 170	87 067		258 237
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 049 668		57 756		1 107 423
Installations générales agencements aménagements divers	915 618		53 346		968 964
Matériel de transport	45 658				45 658
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	192 087		15 183		207 270
TOTAL		2 869 574	385 479		3 255 053
TOTAL GENERAL		2 920 893	386 187		3 307 079
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL		707			
Constructions sur sol d'autrui		172 127			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		87 067			
Instal.techniques matériel outillage indus.		57 756			
Instal.générales agenc.aménag.divers		53 346			
Matériel de bureau informatique mobilier		15 183			
TOTAL		385 479			
TOTAL GENERAL		386 187			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	39 737				39 737
Réserves	497 816	27 154-		47 528-	518 191
Report à nouveau	86 445			47 528	38 917
Excédent ou déficit de l'exercice	27 154-	27 154	99 684		99 684
Situation nette	596 845		99 684		696 529
Subventions d'investissement	411 297		24 385	50 203	385 479
Provisions réglementées	369 161		19 777		388 938
TOTAL I	1 377 302		143 846	50 203	1 470 945

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	
			Montant global	Dont remboursements		Mont
Subventions d'exploitation	403 985		53 693			
CNR gestion troubles emp	5 500		580			
CNR Clact prévention TMS	3 908					
CNR rails de transfert	12 543		2 152			
Renouvellement immo	350 780		25 346			
Projet Omedit	3 200					
Formation	28 054		25 615			
TOTAL	403 985		53 693			

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	369 161	19 777			388 938
TOTAL	369 161	19 777			388 938

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	368 884		368 884		
Autres provisions pour risques et charges		368 884	28 169		340 715
TOTAL	368 884	368 884	397 053		340 715

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	32 643	8 639	12 512		28 770
TOTAL	32 643	8 639	12 512		28 770
TOTAL GENERAL	770 688	397 300	409 565		758 423
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		8 639 19 777	40 681		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	139 183	139 183	
Autres immobilisations financières	457	457	
Clients douteux ou litigieux	28 770	28 770	
Autres créances clients	142 619	142 619	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 340	14 340	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	7 209	7 209	
Débiteurs divers	103 410	103 410	
Charges constatées d'avance	22 500	22 500	
TOTAL	458 489	458 489	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	9 831		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3 780		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 145	2 145		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 600 000	160 000	640 000	1 800 000
Emprunts et dettes financières divers	86 438	86 438		
Fournisseurs et comptes rattachés	164 079	164 079		
Personnel et comptes rattachés	276 297	276 297		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	272 257	272 257		
Impôts sur les bénéfices	4 326	4 326		
Autres impôts taxes et assimilés	4 996	4 996		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 291	5 291		
Autres dettes	8 219	8 219		
TOTAL	3 424 047	984 047	640 000	1 800 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	166 781			

Variation des fonds propres**Mouvement des fonds associatifs :**

Les fonds statutaires et les libéralités ayant le caractère d'apport, sans droit de reprise, s'élèvent à 39 737 €.

Réserves :

Les réserves de compensation à la clôture de l'exercice 2025 représentent un montant total de 141 962 €.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Licences et logiciels	15 657	100.00
Licences et logiciels	34 332	33.33
Licences et logiciels	2 037	20.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel médical	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel et mobilier hébergement	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	8 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 25 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Constructions	Linéaire	10 à 20 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	18 921
Autres créances	24 110
Disponibilités	7 814
Total	50 845

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 145
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 058
Dettes fiscales et sociales	377 274
Autres dettes	413
Total	427 890

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	22 500
Total	22 500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

Conformément à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, nous vous précisons que les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association s'élèvent à 68 403 €.

Valorisation des contributions volontaires

L'association a bénéficié au cours de l'exercice 2025 de contributions volontaires valorisées à 32 091 €. Ce montant correspond à :

- animation de bénévoles = 1 386 heures valorisées selon le salaire conventionnel ;
- 288 heures des membres du conseil d'administration évaluées au taux du smic en vigueur au 31 décembre 2025.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 040 euros au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Jusqu'à 65 ans		340 715
Engagement total		340 715

Hypothèses de calculs retenues

L'association comptabilise les indemnités de fin de carrière selon les dispositions prévues par l'annexe 1 de la recommandation ANC 2013-02.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite s'élève à 340 715 €. Cet engagement comptabilisé en provision tient compte de la contribution pour des départs à l'initiative des salariés.

- âge de départ à la retraite : 65 ans
- profil de carrière : 1 %
- turn over faible
- taux d'actualisation : 3,05 %

Conformément à la possibilité prévue par la recommandation pour les entités de moins

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

de 250 salariés et afin de limiter l'impact de la volatilité des taux, l'association n'a pas retenu le taux IBOXX en vigueur au 31 décembre 2025 pour estimer le montant des indemnités de fin de carrière qui seraient dues.

Il a été retenu le taux de 3,05 % correspondant à la moyenne des 5 dernières années.